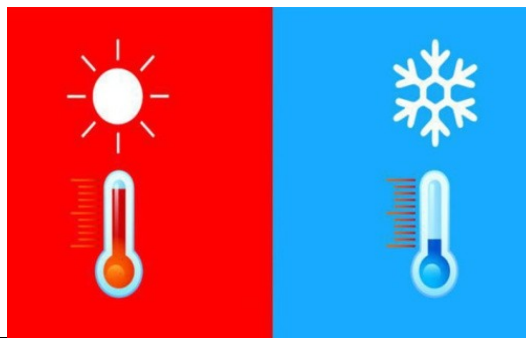


Mairie LE THOLONET

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**



CCAS 859, avenue Paul Jullien-13100 Le Tholonet

Email : ccas.tholonet@orange.fr

Tél : 04 42 66 93 62

Horaires : lundi 8h30-12h/13h-16h30, mardi 8h30-12h/13h-16h30, mercredi 8h30-12h/13h-17h30, jeudi 8h30-12h/13h-16h30.

MAIRIE 3384, route Cézanne -13100 Le Tholonet

Email : accueil.tholonet@orange.fr

Tél : 04 42 66 90 41

Horaires : lundi 8h30-12h/13h-16h, mardi 8h30-12h, mercredi 8h30-12h/13h-16h, jeudi 8h30-12h.

Inscription au registre du plan canicule/grand froid

Le registre canicule, grand froid, c'est quoi ?

Depuis les événements survenus lors de la canicule de l'été 2003, la loi du 30 juin 2004 confie aux Maires la charge de recenser les personnes fragiles, ceci en prévention de risques climatiques exceptionnels.

La Ville du Tholonet tient un registre nominatif d'alerte et d'urgence pour permettre l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de nécessité. L'inscription sur le registre est facultative et les données sont recueillies sur la base de votre consentement. Le responsable de ce traitement est le Maire de la Ville. Les destinataires des données sont le Maire, le Préfet et les agents nommément habilités. Ces données sont mises à jour et vous pouvez, en vertu du Règlement Européen 2016/679 et de la loi Informatique et Libertés n°78-17 modifiée, exercer vos droits, d'accès, de rectification et d'effacement en contactant le Délégué à la Protection des Données (dpo.tholonet@orange.fr) ou en écrivant à la Mairie du Tholonet 3384 route Cézanne 13100 Le Tholonet.

Qui est concerné par l'inscription sur ce registre ?

Il s'adresse aux personnes résidant à leur domicile

- ⇒ âgées de 65 ans et plus
- ⇒ âgées de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail
- ⇒ adultes handicapés

Comment s'inscrire sur le registre ?

C'est une démarche volontaire (facultative), qui s'effectue à la demande :

- ⇒ de la personne concernée ou de son représentant légal
- ⇒ d'un tiers (parent, médecin traitant, service d'aide à domicile...)

Selon les modalités suivantes :

⇒ par écrit en remplissant le formulaire ci-joint et en le retournant par courrier au CCAS du Tholonet, 859, avenue Paul Jullien.13100 Le Tholonet.

⇒ par mail en remplissant le formulaire ci-joint et en le retournant à l'adresse : **ccas.**

tholonet@orange.fr

⇒ avec l'aide d'un agent du CCAS par téléphone au **04.42.66.93.62**

⇒ directement à l'accueil de la Mairie

En retour, un accusé de réception est envoyé à la personne inscrite sur le registre ou à son représentant légal.

À noter qu'à tout moment il est possible pour la personne inscrite de rectifier les informations ou de demander la radiation de ce registre. Pour plus de précisions: Contacter le CCAS

Bénéficiaire

Je consens à m'inscrire sur ce registre en qualité de :

- personne âgée de 65 ans et plus,
- personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail,
- personne handicapée (AAH, PCH, carte mobilité inclusion, pension d'invalidité,)

Nom - Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....

.....

Tél.n°1..... Tél.n°2.....

E-mail.....

Vous vivez : Seul En couple ou avec une tierce personne En famille

Pensez-vous vous absenter cet été ? Si oui, quand ?

.....

Famille : Personne(s) de votre entourage à contacter en cas de besoin

Nom-Prénom	Lien de parenté	téléphone

Prise en charge sanitaire et sociale

	nom	téléphone
Médecin traitant		
Infirmière		
Assistante sociale		
Service aide ménagère		
Portage des repas		
Téléassistance		
Autre :		

De quels moyens disposez-vous pour vous maintenir au frais ? Ventilateur Air conditionné Autre

Si la demande d'inscription est formulée par un tiers

Nom-Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....

Email.....

Observations.....

.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations transmises et suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler au CCAS toute modification. Cette inscription est facultative, ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

Je suis également informé(e) qu'en cas de non réponse aux appels effectués par le C.C.A.S en cas de risques climatiques ou autres, ceux-ci peuvent faire appel aux pompiers qui lors de leur intervention pourront forcer ma porte d'entrée.

Date de la demande :

Signature :